



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 50140

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme demande M. le ministre de la santé et de la protection sociale s'il ne pourrait être envisagé de rendre systématique et obligatoire le dépistage du cancer du côlon par la recherche de sang occulte dans les selles tous les deux ans pour les personnes âgées de plus de cinquante ans. Aujourd'hui les données scientifiques sont suffisamment probantes pour conclure que ce test permettrait de réduire de beaucoup le taux de mortalité lié au cancer du côlon et du rectum. De plus, cette mesure de dépistage est peu onéreuse et pourrait être mise en oeuvre rapidement. Il souhaite connaître son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Le cancer du colon-rectum représente un problème de santé publique. Les recommandations internationales ainsi que celles émises par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) insistent sur le fait que le dépistage de ce cancer par recherche de saignement occulte dans les selles est possible dans le cadre de campagnes de dépistage organisé soumises à des conditions strictes de réalisation. Le développement du dépistage organisé de ce cancer est une des mesures du plan national de mobilisation contre le cancer. Deux appels successifs à candidature, en décembre 2001 puis en octobre 2002, ont permis de sélectionner vingt-deux départements pilotes pour proposer ce dépistage selon un cahier des charges élaboré avec l'appui du groupe technique national sur le dépistage de ce cancer, tenant compte des recommandations nationales et européennes. Les campagnes de dépistage ont commencé dans tous les départements pilotes. Le suivi de la mise en oeuvre du dépistage est réalisé par le groupe technique national piloté par la Direction générale de la santé. L'évaluation des premiers résultats, pour les départements pilotes ayant un recul suffisant, débute actuellement, cherchant à vérifier si les critères nécessaires à l'efficacité du programme, et notamment un taux de participation suffisant de la population cible, sont bien réunis. Les conclusions de cette évaluation permettront de définir une stratégie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50140

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8604

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 402